# **SEJOUR MONTAGE –Juillet/Aout 2022**

#### **AU COEUR DES PYRENEES**

## **ARREAU**



Séjour proposé pour Les adolescents de 13 à 16 ans / Enfants de 7 à 12 ans

La priorité est donnée aux adolescents/ Liste complémentaire pour les enfants, Adolescents et enfants jamais partis avec l'association

> Du Samedi 10 Juillet au Samedi 24 juillet 2022 Du Samedi 24 Juillet au Samedi 7 Aout 2022

> > (Dizaine de places)

Fin des inscriptions le Mardi 3 mai 2022

\*

La commune de La Forêt Fouesnant organise, en partenariat avec l'association « Chêne et Roc », deux séjours à ARREAU (Hautes-Pyrénées) du samedi 10 juillet au samedi 24 juillet 2022, et samedi 24 juillet au samedi 7 aout 2022.

vLa commune apporte un soutien financier aux familles forestoises.

Le coût du séjour est fixé par l'association à : - 605 € TTC pour les enfants de 7 à 12 ans.

- 655 € TTC pour les ados de 13 à 16 ans.

La commune participe à hauteur, pour un enfant / adolescent forestois :

320 € par enfant

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie ou sur le site internet de la commune. L'inscription ne sera effective qu'au retour du <u>dossier complet</u> en Mairie.

Critères de priorité : Adolescents et enfants jamais partis avec l'association

- \* Adolescents de 13 à 16 ans
- \* Liste complémentaire :
  - \*- Enfants de 7 à 12 ans
  - \*- Enfants partis uniquement en été (1er séjour d'hiver)

#### Modalités de règlement :

Un acompte de 200 € (chèque à l'ordre de l'association « Chêne et Roc ») est réclamé à l'inscription.

Nous vous informons que vous recevrez, un mois avant le départ, la facture du montant à régler, par l'association « Chêne et Roc » (déduction faite de la participation communale).

#### Participation du C.C.A.S.:

Le C.C.A.S. apportera son concours financier sous forme de Bons de Plein Air aux familles domiciliées sur la commune qui rempliront les conditions d'attribution (critères de ressources - voir fiche détaillée).

### PIECES A FOURNIR - A DEPOSER EN MAIRIE

(Pour la constitution du dossier de pré-inscription)

| ☐ Joignez le(s) bulletin(s) d'inscription(s) avec le <u>chèque d'acompte de 200 €</u> à libeller à l'ordre de «Association Chêne et Roc», et l'autorisation de sortie du territoire, |
|--|
| ☐ La demande de bons de plein air du CCAS (sous conditions de ressources),   |
| ☐ Joignez l'accord de prise en charge par l'organisme payeur avec adresse complète et le nom de l'interlocuteur (Services Sociaux, CCAS, etc).                                       |
| Tout dossier de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte   |

Ces pièces sont à retourner en Mairie, le plus rapidement possible.

Par la suite, vous recevrez un <u>courrier de confirmation</u> d'inscription de l'association « Chêne et Roc » ainsi que la liste des autres pièces obligatoires à fournir.

Renseignements et inscriptions en mairie au 02.98.56.87.43 / 02.98.56.96.55

